

reur subséquent à l'établissement de cette industrie, d'un lot inférieur, sur lequel passe un ruisseau dont l'eau a servi à l'industrie en question et est, par suite de cet usage, devenue insalubre, n'aura pas le droit de faire discontinue l'usage de cette eau, par la manufacture	419
--	-----

Cour de Circuit V. Evocation.

Cour de Circuit. N'a pas juridiction, pour connaître et décider d'une contestation de la déclaration d'un tiers saisi, demandant qu'une vente faite par le défendeur au tiers saisi, pour un prix excédent \$200, soit déclarée nulle, et si elle décide cette contestation, il y a lieu à prohibition	444
---	-----

Cour de révision. Il n'y a pas lieu à la révision d'un jugement interlocutoire rejetant une demande pour cautionnement pour frais.....	448
---	-----

Curateur à un Interdit. N'est pas tenu de faire enrégistrer la curatelle pour ester en justice.....	297
--	-----

D

Décret V. Venditioni eponas.

Délégation de payement. L'acquéreur d'immeubles qui s'oblige, par son acte d'acquisition, de payer au vendeur précédent une balance du prix d'une vente antérieure, s'oblige par la même à payer au cessionnaire de ce vendeur	200
---	-----

Dépens. Sur la contestation du mémoire de frais du curateur à une cession de biens, les frais des procureurs du Contestant doivent être taxés, conformément aux Arts. 51 à 55 du tarif.....	48
--	----

Dépens. Le défendeur qui fait une contestation mal fondée doit payer les frais de cette contestation.....	209
--	-----

Dépens V. Bornage.—Communauté de biens.

Député V. Diffamation.

Désistement. Un désistement non signifié à la partie adverse est sans effet	663
--	-----

Désistement V. Election contestée.

Dénonciation Calomnieuse. Le dénonciateur poursuivi en dommage peut, pour sa justification, prouver qu'il a agi avec prudence, en consultant un avocat, et faire déclarer à	
--	--